

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

04121222

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

10-08-2004

Greffe
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/08/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : CARRIÈRES SCHAUSS

Forme juridique Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4950 Waimes, Champagne n° 7

N° d'entreprise : 0445.677 881

Objet de l'acte : Suppression de la valeur nominale des titres - Conversion du capital en Euro -
Refonte intégrale des statuts

Texte :

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée "CARRIÈRES SCHAUSS", ayant son siège social à 4950 Waimes, Champagne n° 7, tenu devant Maître Erwin MARAITE, docteur en droit, notaire à la résidence de Malmedy, notaire-gérant de la société civile ayant emprunté la forme d'une société privée à responsabilité limitée "Erwin MARAITE, Notaire", le vingt-six janvier deux mil quatre, "Enregistré à Stavelot, le six février deux mil quatre, volume 416, folio 100, case 16, six rôles sans renvoi au droit de vingt-cinq Euro (25,00 EURO) par Madame S BERGS", il résulte que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de supprimer la valeur nominale des titres et d'échanger les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales existantes en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de convertir le capital social de un million deux cent cinquante mille francs belges (1 250.000 BEF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro soixante-neuf Cent (30 986,69 €)

TROISIÈME RÉSOLUTION :

La présidente de l'assemblée et l'assemblée ont constaté et requis le notaire soussigné d'acter que, par suite des résolutions qui précèdent, la valeur nominale des parts sociales a été supprimée, que les titres existants ont été convertis en parts sociales sans désignation de valeur nominale et que le capital a été converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro soixante-neuf Cent (30 986,69 €) représenté par mille deux cent cinquante (1 250) parts sociales sans désignation de valeur nominale

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a décidé de supprimer le texte des statuts et de le remplacer intégralement.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée a conféré à la gérance tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent, et à Monsieur Bernard PORTOIS, domicilié à 4950 Waimes, Champagne n° 7, avec faculté de substitution, tous pouvoirs aux fins d'opérer la modification nécessaire auprès du tribunal du commerce et auprès de toutes Administrations.

Pour extrait analytique conforme,

Erwin MARAITE, Notaire.

Déposés en même temps. une expédition du procès-verbal et les statuts coordonnés